



Préparée selon les normes du Global Harmonized System (GHS)

SECTION 1

IDENTIFICATION DU PRODUIT CHIMIQUE

Graco Inc.
88 11th Avenue Northeast
Minneapolis, Minnesota 55413
Tél. : 1 612-623-6000
customerservice@graco.com

Nom commercial du produit :

Nettoyant pour buses concentré

Número CAS : Non déterminé.
Synonymes/autre : NA
Référence(s) : 865656, 865657
Conseil d'utilisation : Détergent liquide alcalin.
Restrictions sur l'utilisation : Non déterminé
Date de création : 26/05/2015
Date de préparation/revision : 26/05/2015
Numéro de téléphone d'urgence : 1-800-424-9300 (CHEMTREC)

SECTION 2

IDENTIFICATION DU DANGER

Apparence : Liquide blanc laiteux.
Odeur : Léger
Classification : Corrosion / irritation cutanée catégorie 3
Endommagement / irritation oculaire catégorie 2
Toxicité aiguë - orale catégorie 4
Toxicité aiguë - dermique catégorie 5
Toxique pour organe cible – exposition unique catégorie 2
Organes cibles : Non applicable.
Pictogramme(s) : 
Mot indicateur : MISE EN GARDE
Mention de danger : H302 - Dangereux si ingéré.
H313 - Peut être nocif en cas de contact cutané
H316 - Provoque une irritation cutanée moyenne
H319 - Provoque une irritation oculaire sévère
H371 - Peut endommager les organes
Autres dangers : Non déterminé
Prévention : P233 - Maintenez le conteneur bien fermé.
P260 - Ne respirez pas les fumées, brumes, vapeurs ou pulvérisations
P264 - Lavez rigoureusement après utilisation
P270 - Ne mangez, buvez ou fumez pas en utilisant ce produit
P280 - Portez des gants et lunettes de protection



Réponse :	P301+P312 - SI INGÉRÉ : Appelez un médecin si vous ne vous sentez pas bien P330 - Rincez-vous la bouche P304+P341 - SI INHALÉ : En cas de difficultés respiratoires, exposez la victime à de l'air frais et maintenez-la dans une position facilitant la respiration P305+P351+P338 - SI CONTACT OCULAIRE : Rincez soigneusement à l'eau pendant plusieurs minutes. Retirez les lentilles de contact le cas échéant et si cette opération est facile – continuez de rincer P337+P313 - Si l'irritation oculaire persiste, prévenez un médecin P309+P311 - SI exposé ou si vous ne vous sentez pas bien : Appelez un médecin P332+P313 - En cas d'irritation cutanée : Appelez un médecin
Procédures de stockage :	P405 - Gardez sous clé
Mise au rebut :	P501 - Mettez le contenu et le contenant au rebut conformément à la législation fédérale, nationale et locale
Autre :	Voir la section 11 pour de plus amples informations sur les dangers pour la santé.

SECTION 3 COMPOSITION DES INGRÉDIENTS

Composant	Numéro CAS	Pourcentage (en poids)
Alcool benzylique	100-51-6	40-60 %
2-butoxyéthanol	111-76-2	1,0-3,0 %
Oléate de potassium	205-590-5	0,1-1,0 %

L'équilibre des composants ne contribue pas à la classification générale du produit, selon la norme GHS.

SECTION 4 MESURES DE PREMIERS SECOURS

Contact avec les yeux :	Évitez tout contact direct. Portez des gants de protection chimique, si nécessaire. Retirez la source de l'exposition ou déplacez la personne à l'air frais. Rincez les yeux soigneusement avec de l'eau tiède à écoulement léger pendant plusieurs minutes, tout en maintenant les paupières ouvertes. Retirez les lentilles de contact le cas échéant et si cette opération est facile. Attention de ne pas faire entrer de l'eau contaminée dans l'œil non affecté ou sur le visage. Si l'irritation persiste : Appelez un médecin.
Contact avec la peau :	Évitez tout contact direct. Portez des vêtements de protection chimique, si nécessaire. Lavez la peau avec de l'eau tiède à écoulement léger et du savon doux jusqu'à élimination du produit. Appelez un médecin en cas de malaise. En cas d'irritation ou de rougeur cutanée : Appelez un médecin.
Inhalation :	Appelez un médecin en cas de malaise ou d'inquiétude.
Ingestion :	Rincez la bouche. Appelez un médecin en cas de malaise.
Autre :	Pas d'informations complémentaires

SECTION 5 MESURES CONTRE L'INCENDIE

Point d'éclair :	Creuset fermé Pensky-Martens à 101 °C (214 °F)
Limites d'inflammabilité :	Non déterminé.
Agent extincteur :	Mousse, dioxyde de carbone, produit chimique sec, brume d'eau, eau. N'utilisez pas de l'eau en jet continu, car le jet peut disperser et répandre l'incendie
Mesures spéciales anti-incendie :	Consignes générales - le produit ne brûle pas sans élimination préalable de l'eau du matériau. Évacuer les lieux et combattre l'incendie à une distance sûre. En cas de fuite ou de déversement non enflammé, ventilez le site et aspergez d'eau pour disperser les gaz ou vapeurs et protéger le personnel s'efforçant de décolmater une fuite. Asperger d'eau pour refroidir les constructions adjacentes et protéger le personnel. Coupez la source de l'écoulement si possible (en toute sécurité). Se tenir à l'écart des réservoirs. Éloignez-vous immédiatement si les soupapes de sûreté font entendre un bruit ou si les réservoirs changent de couleur sous l'effet de la chaleur. Le personnel combattant l'incendie doit porter un appareil respiratoire (SCBA) à pression positive homologué MSHA/NIOSH comportant un masque intégral et un équipement protecteur complet.
Risques inhabituels d'incendie et d'explosion :	Tout contact avec un métal mou peut former un gaz d'hydrogène qui est inflammable et peut former des mélanges explosifs avec l'air.



Sous-produits de combustion :

Les incendies impliquant ce produit peuvent libérer des oxydes de carbone, de l'azote et du soufre, ainsi que des hydrocarbures réactifs et des vapeurs irritantes.

Température d'auto-inflammation :

817F. Une chaleur élevée ou une flamme directe est nécessaire pour provoquer l'inflammation.

Risques d'explosion :

Non déterminé Il est conseillé de toujours être prudent dans les zones chargées en poussières/vapeurs.

Autre :

Éliminez les débris d'incendie et l'eau d'extinction contaminée en accord avec la réglementation officielle.

SECTION 6

MESURES À PRENDRE EN CAS D'ACCIDENT

Procédures de contrôle des déversements (à terre):

Coupez ou isolez immédiatement toutes les sources d'inflammation (veilleuses, appareils électriques, flammes, radiateurs, etc.). Évacuer les lieux et aérer. Le personnel portant un équipement de protection adapté doit arrêter immédiatement le déversement à l'aide de produits inertes (sable, terre, tampons de coton contre les déversements chimiques) en établissant des barrages. Ces barrages doivent être mis en place de manière à empêcher le produit répandu d'atteindre les égouts et les voies d'eau. Une fois le déversement contenu, le produit répandu peut être évacué à l'aide de pompes à vide non déflagrantes et anti-étincelles, de pelles ou de seaux et versé dans des conteneurs à déchets adaptés. Nettoyez les résidus avec de l'eau. Si un grand déversement survient, avertir les autorités compétentes. En cas de déversement ou d'accident sur la route, contactez Chem-Trec (800-424-9300).

**Procédures de contrôle des déversements (dans l'eau) :
Méthode d'élimination des déchets :**

En cas de déversement de grande ampleur, prévenez les autorités compétentes (normalement le National Response Center ou les gardes-côtes au 1 800-424-8802.

Ne pas vider dans les égouts. Toute mise au rebut doit se faire conformément aux réglementations fédérale, nationale et locale. Le produit déversé ou mis au rebut peut être un déchet réglementé. Consulter les réglementations nationale et locale. La réglementation édictée par le ministère des Transports (DOT) peut s'appliquer au transport de ce produit s'il a été déversé. Voir la section 14.

Autre :

ATTENTION : si le produit déversé est nettoyé à l'aide d'un solvant réglementé, le traitement du mélange de déchets qui en résulte est réglementé.

SECTION 7

MANIPULATION ET STOCKAGE

Manutention :

Maintenir le récipient fermé lorsqu'il n'est pas utilisé. Ne pas transférer de conteneurs non marqués. Les conteneurs vides retiennent des résidus de produit qui peuvent présenter des dangers, c'est pourquoi il ne faut pas les pressuriser, couper, vernir, souder ou utiliser à toute autre fin. Renvoyer les tambours aux centres de recyclage pour un nettoyage et une réutilisation appropriés.

Stockage :

Les températures de manipulation ne doivent pas dépasser 60 °C (140 °F) pour éviter les risques de brûlures. Ouvrez soigneusement les conteneurs dans un endroit bien aéré ou utilisez une protection respiratoire appropriée. Se laver soigneusement après toute manipulation.

Informations complémentaires :

Stocker les conteneurs loin des sources de chaleur, des étincelles, des flammes ou de toute substance oxydante. Un stockage prolongé à des températures excessives peut produire des fumées odorantes et toxiques dues à la décomposition du produit.

Pas d'informations complémentaires.

SECTION 8

MAÎTRISE DES RISQUES / PROTECTION DES PERSONNES

Limites/normes d'exposition pour les matériaux pouvant être formés lors de la manipulation de ce produit :

Composant	Numéro CAS	OSHA PEL	ACGIH TLV
Alcool benzylique	100-51-6	-	-
2-butoxyéthanol	111-76-2	50 ppm	20 ppm
Oléate de potassium	205-590-5	-	-

REMARQUE : Les limites et normes ne sont qu'à titre indicatif. Respectez la réglementation en vigueur.

Pas de limite biologique allouée.



Protection des personnes :	Concerne surtout les personnes qui se trouvent au contact répété du produit, telles que les membres du personnel chargés de l'emballage, de l'entretien/maintenance et du nettoyage/contrôle des déversements.
Protection des voies respiratoires :	Non nécessaire si la ventilation est adéquate. Dans le cas contraire, une protection respiratoire conforme aux normes OSHA 1910.134 et ANSI Z88.2 est obligatoire. En cas de formation de buée, porter un appareil respiratoire filtrant en forme de demi-masque protégeant contre le brouillard et la poussière homologué MSHA/NIOSH (ou équivalent).
Protection des yeux :	Il est fortement conseillé de se protéger les yeux. Portez des lunettes de protection avec écrans latéraux ou des lunettes ventilées/anti-éclaboussures (ANSI Z87.1 ou équivalent agréé).
Protection des mains :	Gants étanches et résistants aux produits chimiques en néoprène ou caoutchouc nitrile pour éviter toute irritation de la peau et absorption par celle-ci.
Autres protections :	Il est conseillé de porter un tablier et des surchaussures résistant aux produits chimiques en néoprène ou en caoutchouc nitrile, selon le niveau d'activité et d'exposition. En cas de manipulation de produit chaud, utilisez un équipement de protection isolé. Faire nettoyer les vêtements souillés. Jetez les articles en cuir et autres matériaux souillés s'ils ne peuvent pas être nettoyés.
Mesures locales:	Veiller à la mise en service d'une ventilation adéquate lorsque ce produit est traité dans un espace clos. Mettez en œuvre des moyens mécaniques, tels que des hottes aspirantes ou ventilateurs, pour réduire les concentrations de vapeur/brouillard. En cas de dégagement de vapeurs ou de brouillard lors de la manipulation du produit, une aération adéquate doit être assurée pour maintenir leur concentration en dessous du seuil spécifié. Des fontaines pour le lavage des yeux et des douches doivent être aménagées à proximité des sites d'utilisation et de stockage de ce produit.
Autre :	La consommation de nourriture et de boissons doit être évitée sur les sites où ce produit est présent. Lavez-vous toujours les mains et le visage avec de l'eau et du savon avant de manger, boire ou fumer.

SECTION 9

PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Apparence :	Liquide blanc laiteux.
Odeur :	Léger
Seuil olfactif :	Non déterminé
pH :	9,5 – 10,5
Point de fusion/gel :	Non déterminé
Point initial d'ébullition :	Environ 400
Domaine d'ébullition :	Non déterminé.
Point d'éclair :	101 °C (214 °F)
Taux d'évaporation :	(Eau = 1) : Environ 1,8
Inflammabilité :	Non déterminé.
Limite supérieure d'inflammabilité :	Non déterminé
Limite inférieure d'inflammabilité :	Non déterminé
Pression de vapeur :	≤0,10 mm Hg @ 20 C (68 F)
Densité de vapeur :	(Air = 1) : 3,7
Densité relative :	SG : 1,015 – 1,025
Solubilité :	émulsif.
Coefficient de partage :	Non déterminé
Température d'auto-ignition :	817F. Une chaleur élevée ou une flamme directe est nécessaire pour provoquer l'inflammation.
Température de décomposition :	Non déterminé
Viscosité :	Non déterminé
Autre	% VOC (selon CARB) : <5

SECTION 10

STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité	
Stabilité chimique :	Le produit est chimiquement stable à température et pression ambiantes.
Polymérisation dangereuse :	Ne peut pas se produire.



Conditions à éviter :
**Incompatibilité avec
d'autres produits :**
**Produits de
décomposition :**

Éviter les températures élevées et la pollution du produit.
Évitez tout contact avec les acides et substances oxydantes puissantes.

La fumée, le monoxyde et le dioxyde de carbone et autres aldéhydes issus d'une combustion incomplète. Oxydes de carbone, azote, et soufre ; hydrocarbures réactives et vapeurs irritantes.

Autre : Le produit doit être stocké entre 4 et 35 °C (40 et 95 °F).

SECTION 11

INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë (LD50) *Voir remarque au bas de la section

Par voie orale :	300 - 2000 mg/kg
Par voie cutanée :	2000 - 5000 mg/kg
Inhalation :	>20,0 mg/l
Irritation de la peau :	Provoque une irritation cutanée moyenne
Irritation des yeux :	Provoque une irritation oculaire sévère
Sensibilisation dermique :	Ne devrait pas avoir un effet sensibilisant.
Sensibilisation respiratoire :	Ne devrait pas avoir un effet sensibilisant.
Danger par aspiration :	Non applicable

Toxicité chronique

Mutagénicité :	Non qualifiable comme mutagène
Caractère cancérigène :	Non qualifiable comme cancérigène.
Toxicité en matière de reproduction :	Ne devrait pas avoir un effet néfaste sur la reproduction.
Exposition unique STOT :	Peut endommager les organes.
Exposition répétée STOT :	Ne devrait pas avoir d'effets néfastes à long terme.
Autre :	*Toutes les données de cette section se basent sur les calculs de la troisième partie du Globally Harmonized System (GHS) sur la classification et l'étiquetage des produits chimiques à partir des informations des composants.

SECTION 12

INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES

Toxicité sur l'environnement

Poissons :	> 100 mg/l.
Invertébrés :	> 100 mg/l.
Plantes aquatiques :	> 100 mg/l.
Micro-organismes :	> 100 mg/l.

Persistence et Ce produit devrait être « facilement » biodégradable.

biodégradabilité :

Bioaccumulation : Non déterminé

Mobilité dans le sol : Non déterminé

Autre : Toutes les classifications se basent sur les calculs de la quatrième partie du Globally Harmonized System (GHS) sur la classification et l'étiquetage des produits chimiques à partir des informations des composants.

SECTION 13

INFORMATIONS SUR LA MISE AU REBUT

Mise au rebut dans l'eau : Ce produit non dénaturé par d'autres matériaux peut être classé comme un déchet non dangereux. Selon son utilisation, le produit usagé peut être réglementé. Il doit être éliminé dans un établissement agréé. Ne pas jeter le produit dans les égouts. Éliminer les contenants en les écrasant ou en les perçant, de façon à éviter toute utilisation non autorisée des contenants usagés. La gestion des déchets doit se conformer strictement aux législations fédérale, nationale et locale.



Autre

Le transport, stockage, traitement et l'élimination de déchets RCRA doivent être conformes aux dispositions 40 CFR 262, 263, 264, 268 et 270. L'ajout de produit chimique, le traitement ou la transformation de ce produit peut rendre les informations en matière de gestion des déchets contenues dans cette fiche toxicologique incomplètes, fausses ou inadéquates.

SECTION 14

INFORMATIONS SUR LE TRANSPORT

Transport terrestre (DOT) :	Non réglementé
Nom d'expédition correct :	Non réglementé
Transport terrestre (TDG) :	Non déterminé.
Nom d'expédition correct :	Sans objet.
Transport maritime (IMDG) :	Non déterminé
Nom d'expédition correct :	Sans objet.
Transport aérien (IATA) :	Non déterminé
Nom d'expédition correct :	Sans objet.
Autre :	Sans objet.

SECTION 15

INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

Réglementation fédérale

WHMIS :

Alcool benzylique
B3 - Matériau combustible.
D2B - Irritation oculaire - Toxique.
2-butoxyéthanol
B3 - Matériau combustible.
D1A - Mortalité aiguë - Très toxique. D2B -
Irritant oculaire et cutané - Toxique.

**Loi sur l'eau/loi sur la
pollution par les huiles :**

Aucun composant de ce produit n'est répertorié.

TSCA :

Tous les composants de ce produit figurent sur la liste de l'inventaire de TSCA des États-Unis. Sans objet.

Autre TSCA :

SARA Titre III :

Section 302/304 Substances extrêmement dangereuses :

Néant.

Section 311/312 Classement dangereux :

Caractère aigu (effets immédiats sur la santé) :	OUI
Caractère chronique (effets différés sur la santé) :	NON
Incendie (risque) :	NON
Réactivité (risque) :	NON
Pression (risque soudain) :	NON

Section 313 Produits chimiques toxiques :

Aucun composant présent n'est égal ou supérieur à la concentration de minimis (minimum à signaler) exigée par la loi.

CERCLA :

Pour sources fixes/mobiles – quantité à déclarer (en raison de):

Non réglementé.

Réglementation nationale

Droit de savoir

Non déterminé



Autre :

Une version de ce produit, telle que fournie, est exempte de déclaration en vertu du Comprehensive Environmental Response Compensation and Liability Act (CERCLA). Cependant, des versions peuvent être soumises aux déclarations obligatoires pour le Nation Response Center under the Clean Water Act, 33 U.S.C. 1321(b) (3) et (5) - voir intitulé de section 15. Toute non-déclaration est passible de sanctions civiles et pénales lourdes.

Il est conseillé de contacter les autorités locales dans l'éventualité d'un déversement quelconque pour connaître les obligations de déclaration locales et aussi pour aider au nettoyage.

SECTION 16

INFORMATIONS DIVERSES

	NFPA 704	NPCA-HMIS	CLÉ
SANTÉ :	2	2	0 = Minime
INCENDIE :	1	1	1 = Faible
RÉACTIVITÉ :	0	0	2 = Modéré
RISQUE SPÉCIFIQUE :	Aucun(e)	NA	3 = Sérieux
INDICE DE PROTECTION :	N/A	B	4 = Grave

Version :

I

Cette fiche technique de sécurité et les informations qu'elle contient vous sont proposées en toute bonne foi comme étant exacte. Toutes les informations ont été contrôlées. Nous avons contrôlé toutes les informations contenues dans cette fiche dont l'origine est externe à notre société. Nous croyons que ces informations sont correctes, mais ne pouvons garantir leur exactitude ou exhaustivité. Les précautions précisées dans cette fiche en matière de santé et de sécurité ne s'appliquent peut-être pas à tous les individus et/ou à toutes les situations. C'est à l'utilisateur d'évaluer et d'utiliser ce produit en toute sécurité en accord avec tous les lois et règlements en vigueur. Rien dans cette fiche ne saurait être interprété comme une autorisation ou une recommandation d'utiliser un produit quelconque en infraction avec des brevets existants. Il n'existe aucune garantie, ni explicite ni implicite.

REMARQUES : NA = Non applicable ; NE = Non établi ; UN = Non disponible

Toutes les données écrites et visuelles contenues dans ce document reflètent les dernières informations disponibles concernant le produit au moment de la publication.

Graco se réserve le droit de modifier ces informations à tout moment et sans préavis.

Siège social : Minneapolis

Bureaux internationaux : Belgique, Corée, Hong Kong, Japon

GRACO INC. P.O. BOX 1441 MINNEAPOLIS, MN 55440-1441

www.graco.com

IMPRIMÉ AUX ÉTATS-UNIS

Révisions / Commentaires:

Néant.